



Conseil consultatif du sport
Service cantonal du sport
Chemin de Conches 4
1231 Conches

Genève, le 22 février 2026

N/réf. SJM/VSC

Conseil consultatif du sport
Rapport d'activité législature 2024-2029
2^{ème} année
(1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 3, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Loi sur le sport (LSport; C 1 50) du 14 mars 2014;.
- Règlement d'application de la loi sur le sport (C 1 50.01) du 1^{er} avril 2015.

II. Compétences de la commission

Conformément à l'article 5 du règlement d'application de la loi sur le sport (C 1 50.01), les missions du conseil consultatif du sport sont :

- A. D'être consulté, au début de chaque législature, sur les lignes directrices de la politique cantonale du sport.
- B. D'être consulté sur la politique du sport coordonnée entre le canton, la Ville de Genève et les communes.
- C. De faire des propositions aux collectivités publiques représentées en son sein en matière de politique du sport.
- D. D'être consulté sur toute question sportive de portée générale ou stratégique.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie cinq fois, entre le site de Conches (OCCS), le site d'Airloop (Grand-Lancy) et le site de la Course de l'Escalade (Parc des Bastions), les 04 février, 20 mars, 6 mai, 02 septembre et 02 décembre 2025. Une séance planifiée a été annulée en raison d'un grand nombre d'absences annoncées par des membres du Conseil (28 octobre 2025). Le Conseil possède 15 membres officiels et 2 invité.e.s (V. Scalet – SCS et S.

Bonvin – Ville de Genève). Le taux de présence moyen est de 68% (83% en 2024) avec 4.8 personnes excusées ou absentes par séance en moyenne (2.6 en 2024). Cette tendance a amené à l'annulation de la 5^e séance prévue le 28 octobre 2025, accompagnée d'un recadrage important pour la suite des travaux (fin 2025 et 2026).

Toutes les séances font l'objet d'un PV documenté et fourni.

La première séance du 04 février 2025 a été consacrée à la reprise du CCS pour la l'année civile avec une réflexion sur les points prioritaires à aborder prochainement, associée à la formulation d'objectifs spécifiques et de modalités de travail :

- suivi de l'initiative 199
- groupe de travail pour les questions de formations professionnelles dans (ou en lien avec le sport), notamment le CFC Sport
- audition et soutien du nouveau Délégué à l'inclusion
- clarification du rôle de l'AGS dans le plan directeur de la nouvelle gouvernance du sport genevois
- travail sur la politique du bénévolat
- remontée des besoins et attentes en matière d'infrastructures par les clubs et fédérations, dans un cadre raisonnable et réaliste

La deuxième séance du 20 mars 2025 a porté essentiellement sur la thématique des infrastructures avec une revue systématique des enjeux actuels et des développements récents. Ainsi le CCS soutient la démarche de cartographie cantonale et encourage un effort collectif pour alimenter cette base, notamment via l'ACG et ses répondants communaux. Par ailleurs, il est proposé de développer un cahier de recommandations pour rappeler les enjeux sportifs à intégrer dans les futurs projets (usages, accessibilité, mixité, modularité, etc.). Finalement, face à la complexité de la gouvernance en matière d'aménagement du territoire, il est proposé de créer une instance d'expertise (commission technique ou groupe ad hoc) capable d'intervenir en amont sur les projets.

La troisième séance du 06 mai 2025 a été centrée sur la thématique de l'inclusion et la rencontre avec le nouveau Délégué cantonal (S. Mozer). À l'issue de la présentation, les membres du CCS ont salué la qualité du travail engagé et ont formulé diverses remarques, propositions et questions. Il a été précisé que Genève apparaît comme un canton pionnier dans son approche intersectionnelle de l'inclusion sportive grâce à un sa stratégie portée par des institutions politiques, garantissant sa légitimité et sa mise en œuvre cohérente.

Sebastian Mozer a partagé plusieurs enseignements issus de la phase pilote, notamment :

- les difficultés d'accès aux offres inclusives en raison d'horaires ou de localisations peu adaptés ;
- le manque de visibilité des offres inclusives en l'absence de partenaires de promotion ;
- les obstacles rencontrés par les clubs (financements, moniteurs, infrastructures) pour rendre leur offre véritablement inclusive.

La séance No 4 du 02 septembre 2025 a traité de deux thématiques :

- le bénévolat
- les formations en lien avec le sport

Sur le premier point, après un débat fourni sur les différentes facettes de cette problématique, plusieurs pistes ont été proposées :

- réaliser une enquête ou recenser les données existantes afin de mieux mesurer les difficultés locales.
- proposer une mutualisation de certaines fonctions (administratif, juridique, financier) au service de plusieurs clubs (selon la visée de la future « Maison du Sport »).
- réfléchir à un soutien institutionnel pour alléger les responsabilités (mise à disposition de juristes, simplifications administratives, etc...).
- explorer des incitations (ex. reconnaissance fiscale, partenariats avec entreprises pour libérer du temps de bénévolat, etc...)

Sur le deuxième point, Loïc Hugentobler a présenté le résultat des travaux du groupe ad'hoc. Il est question des enjeux de qualifications et de reconnaissance de tous les échelons dans le domaine sportif : athlètes, entraîneurs, employés, dirigeants... Des propositions ont été formulées :

- suivi rapproché du dossier CFC et positionnement de Genève dans un projet pilote.
- réaliser une cartographie des pratiques cantonales (Valais, Romandie) transposables.
- créer un groupe de travail sur les apprentissages sportifs et un kit pratique pour employeurs.
- renforcer la reconnaissance des diplômes d'entraîneur (distinction J+S / Brevet Fédéral, salaires de référence).
- développer un parcours de formation pour dirigeants, complété par une cellule RH-juridique de soutien aux clubs.

Finalement, la sixième séance du 02 décembre 2025 (après l'annulation de la 5^e séance de fin octobre 2025) s'est centrée sur deux axes :

- le suivi du dossier « Professionnalisation » et les attentes à l'égard des faitières (situation actualisée, capacité à financer complètement et durablement, intégration des standards de la branche, encouragement à la mutualisation des ressources, nécessité d'un alignement entre la Ville, le Canton et le Fonds du sport, demande d'un bilan global sur les objets financés mais aussi sur l'ensemble de la mission des faitières).
- la stratégie de soutien aux manifestations sportives (pérennité, évaluation, héritage et collaboration avec la Ville de Genève).

Après cette première année de fonctionnement du CCS, les éléments saillants à relever sont les suivants :

- Le Conseil salue les récents développements cantonaux, tant en matière de récolte de données (études) que de nouvelles dispositions (opérationnalisation).
- L'ensemble est toujours cohérent avec le Plan stratégique cantonal.
- Le Conseil souhaiterait un rythme plus soutenu dans le suivi des objets et dans l'implémentation de nouvelles conditions-cadres.
- Bien que la logique de concertation et de dialogue avec les parties prenantes soit largement saluée, la gouvernance doit maintenant entrer dans une phase de plus grande opérationnalisation.
- Le Conseil recommande que l'AGS et l'ACG soient, parmi d'autres, des acteurs centraux des développements prévus jusqu'à la fin de la législature.

Par ailleurs, plusieurs ajustements organisationnels ont été évoqués afin de faciliter la participation des membres : variation des jours, horaires et lieux. Une alternance des jours et des créneaux (midi/soir), ainsi que l'utilisation de lieux plus centraux, est souhaitée afin d'éviter que les mêmes membres soient régulièrement empêchés.

IV. Secrétariat de la commission

La gestion administrative et la réalisation des procès-verbaux sont assurées par le service cantonal du sport ainsi que par le président du Conseil.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Préparation des ordres du jour en étroite collaboration avec le président
- Préparation des documents pour les commissaires
- Préparation et suivi des listes de présences
- Rédaction et envoi des procès-verbaux
- Suivi des séances
- Élaboration et transmission des documents pour paiement

V. Parité

Quinze membres siègent au conseil dont 6 femmes (40%) et neuf hommes (60%).

VI. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Commissions des 4 février 2025, 20 mars 2025, 6 mai 2025, 2 septembre 2025 et 2 décembre 2025, rémunération totale de 7'025 francs pour 15 membres.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Stéphane Jacquemet
Président